

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

Commune de S

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 avril 2026

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 30
de votants 33

2026/IS/RD/163

OBJET
BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET PRINCIPAL

Le Maire,

-Certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14 avril 2026

-Certifie que cet acte a été soumis au contrôle de légalité

le29 AVR. 2026.....

-Certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché

le29 AVR. 2026.....

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Sous-Préfecture



Le Maire,

Yves DUSART

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Étaient présents :

M. BROUILLARD, M. CATTELAN, M. COUPEZ, M. DERBAY, Mme DERUCHE - - HELL, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DUREUIL, M. DUTOUQUET, Mme GABET, M. GILLARD, Mme GOSSET, Mme HOCHART, M. KOLANO, Mme LABED AOUADI, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBRUN, Mme LESPAIGNOL, Mme LEVEQUE, Mme MARCHETTI, Mme MENNECART, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RICHEZ, M. RUOL, M. SANNO, Mme VAN RYCKEGHEM, Mme VERHAEGHE.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. COLLART qui a donné pouvoir à M. LAURENT,
Mme PINTÉ qui a donné pouvoir à Mme PERRIN,
Mme SKIMANI qui a donné pouvoir à Mme GOSSET.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2026, dont présentation par section ci-après :

Le détail est présenté dans les documents annexés à la délibération.

.../

VILLE DE SAINT-SAULVE

/...

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 059-215905449-20260427-26DEL12_0000059-BF

SLOW

*** BUDGET PRINCIPAL**


FONCTIONNEMENT	Dépenses :	22 009 923,49 €
	Recettes :	22 009 923,49 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	12 834 378,69 €
	Recettes :	12 834 378,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. DERBAY, Mme DUREUIL, M. DUTOUQUET, Mme HOCHART, M. KOLANO, Mme LABED AOUADI), valide le budget primitif 2026.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,


Yves DUSART



Le secrétaire de séance,


Jean-Marie DUBOIS